

Pour une école heureuse

Gratuité de la cantine, gratuité des fournitures scolaires, accessibilité pour chaque école, rénovation du bâti... Notre ambition est de faire de l'école publique un levier majeur de réduction des inégalités, de mixité sociale et de cohésion territoriale. Une école heureuse dans laquelle les petits niçois et niçoises s'épanouissent, ainsi que leurs encadrant.e.s, construisant ensemble un futur désirable. C'est la vocation d'une collectivité d'agir pour le bien commun.

Nos mesures phares

- accès inconditionnel et gratuit à la cantine scolaire
- vers des repas en 100% bio et local + option végétarienne quotidienne
- transformation des cours : déminéralisées, végétalisées, réorganisation des espaces récréatifs
- pleine intégration des agent.e.s de mairie dans la communauté éducative
- accessibilité pour chaque école (ascenseurs, rampes)
- rénovation des bâtiments pour assurer la sécurité et le confort thermique
- abords des écoles sécurisés et apaisés
- gratuité pérenne des fournitures scolaires
- 10 heures de formation "vélo", du CP au CM2
- 1 sortie par an, par classe, minimum, grâce à la dotation d'un car
- 1 ATSEM pour chaque classe de maternelle
- 1 animateur.trice par école sur la pause méridienne
- taux d'encadrement d'1 adulte pour 16 enfants en garderie du soir
- travail sur la carte scolaire pour améliorer la mixité sociale
- ouverture des écoles vers la vie de quartier

A Nice, ce sont 149 écoles publiques qui accueillent chaque jour près de 30 000 élèves, ainsi que l'ensemble des personnels qui les accompagnent. Elles regroupent 1 350 classes et mobilisent un grand nombre d'agent.e.s aux côtés des enseignant.e.s. Les enfants y passent en moyenne 32 heures par semaine, parfois jusqu'à 40 heures. L'école est donc bien plus qu'un lieu d'apprentissage : elle est un espace de vie structurant, un lieu de socialisation et de construction personnelle, fondé sur un contrat de confiance au sein de l'ensemble de la communauté éducative, pour garantir le bien-être des enfants.

Une méthode fondée sur la concertation

Les grands projets de restructuration, de rénovation ou de construction d'établissements scolaires feront systématiquement l'objet d'un travail de concertation approfondi associant spécialistes du bâtiment, représentant.e.s municipaux, parents d'élèves, enseignant.e.s et agent.e.s territoriaux. Cette méthode vise à garantir des décisions adaptées aux besoins réels des usager.e.s et à placer leur bien-être au cœur de l'action publique.

L'école, lieu d'apprentissage et d'épanouissement

Les conditions propices au bien-être et aux apprentissages des enfants sont simples : des locaux adaptés et sécurisés, un encadrement à la hauteur des besoins, notamment sur les temps périscolaires, et une égalité des chances rendue possible par la gratuité totale de l'école publique. Tels sont nos priorités.

L'école, cœur de la vie des quartiers

Implantées au cœur des quartiers, les écoles participent pleinement à la vie locale. Elles concernent non seulement les élèves, mais aussi leurs parents, leurs grands-parents, leurs frères et sœurs et, plus largement, l'ensemble des familles. Déjà utilisées comme centres de loisirs ou bureaux de vote, elles peuvent devenir davantage encore des lieux d'échanges et de démocratie locale accessibles à toutes et tous, y compris en dehors du temps scolaire.

Agir pour le bien-être des enfants

Garantir l'égalité d'accès à la restauration scolaire

Chaque jour, 30 000 enfants apprennent, créent des liens et grandissent dans nos écoles. Celles-ci doivent leur offrir un environnement de qualité, propice à leur développement et garantissant l'égalité des chances entre tous les établissements. Nous nous engageons ainsi à permettre **l'accès inconditionnel à la cantine scolaire** pour tous les enfants présents sur le territoire communal, indépendamment de la situation professionnelle ou administrative de leurs familles. La **gratuité** sera instaurée progressivement, en commençant par les familles vivant sous le seuil de pauvreté, puis en renforçant la progressivité des tarifs pour les revenus modestes. La possibilité

de partager un repas avec ses camarades ne doit jamais dépendre des ressources familiales.

Une alimentation saine, locale et durable

La qualité alimentaire sera renforcée par une transition **vers des repas 100% bio et locaux**, notamment grâce à la création d'une régie agricole municipale. Les objectifs de la loi Egalim seront pleinement respectés et dépassés, avec la généralisation d'une **option végétarienne** annuelle, en complément des menus sans viande et sans porc.

Transformer les cours d'école

Pour offrir un cadre plus agréable et réguler le climat local grâce à de véritables îlots de fraîcheur, les cours d'école feront l'objet d'une transformation progressive afin d'accélérer leur **déminéralisation** et leur **végétalisation** en prenant mieux en compte les usages de tous les enfants, notamment par la création d'espaces non genrés et une organisation plus équilibrée des zones récréatives. Par exemple, déplacer les terrains de ballon hors du centre de la cour, créer des espaces dédiés à la création artistique, à la nature, au repos...

Cela permettra également de favoriser la biodiversité et d'éduquer les enfants à sa préservation.

Reconnaître et soutenir les personnels

La Ville doit être un employeur exemplaire, attentif à ses personnels et reconnaissant leur rôle essentiel dans le développement et l'émancipation des enfants. Travailler dans une école signifie contribuer pleinement à leur éducation aux côtés des enseignant·e·s. À ce titre, les agent·e·s municipaux bénéficieront de **formations régulières** portant notamment sur l'égalité filles-garçons, le handicap, la transition écologique, la laïcité et la prévention des discriminations. Les agent.e.s municipaux seront pleinement reconnu.e.s comme **membres de la communauté éducative**. Leurs missions et responsabilités seront clarifiées en concertation avec les équipes concernées, et de véritables perspectives d'évolution professionnelle seront garanties, dans la transparence. Les **remplacements** lors des absences longues ou des formations seront systématiquement anticipés afin d'assurer la continuité du service public.

Des écoles entretenues et adaptées aux défis climatiques

Un entretien planifié, des besoins pris en compte

Une planification rigoureuse de l'entretien des bâtiments scolaires sera mise en place. Des audits réguliers s'appuieront sur les comptes rendus des conseils d'école et chaque établissement bénéficiera d'au moins une visite technique annuelle portant sur les équipements, les sanitaires, les sols, les huisseries, l'évacuation des eaux et l'entretien général. **Un·e agent·e de service référent·e sera affecté·e à chaque groupe scolaire** pour assurer les travaux courants, tandis que les équipes techniques seront renforcées afin de répondre efficacement aux besoins. L'accessibilité des bâtiments sera améliorée, notamment par **l'installation de rampes et d'ascenseurs** lorsque cela est nécessaire. L'isolation phonique sera également améliorée et un suivi rigoureux du désamiantage sera garanti.

Adapter les écoles au changement climatique

Face au changement climatique, les écoles devront être adaptées afin d'assurer le confort des élèves et des personnels. Après un **diagnostic** sérieux en concertation avec les usager.e.s, des travaux d'**isolation thermique** seront engagés. Nous mettrons en place des **protections solaires** (brise-soleils, voiles...) et assurerons très rapidement l'installation de **brasseurs d'air** dans toutes les salles, dont les dortoirs, gymnases, bibliothèques, réfectoire...

Des **panneaux photovoltaïques** seront progressivement installés **sur les toitures** afin de renforcer l'autonomie énergétique et de sortir progressivement des systèmes de chauffage au fioul et au gaz.

Sécuriser et apaiser les abords des écoles

Les abords des écoles seront apaisés et sécurisés grâce à la mise en place progressive de "rues aux écoles" **limitant la circulation automobile** aux heures d'entrée et de sortie. Quand cela est possible, nous **piétonnisons** à proximité immédiate des bâtiments, développerons des **espaces verts**, des **pistes cyclables**, avec installation d'arceaux et de garages à vélos.

Assurer la qualité des apprentissages

Des moyens pédagogiques renforcés

Une attribution pérenne de **fournitures scolaires gratuites** sera garantie et les crédits pédagogiques seront revalorisés afin de tenir compte de l'augmentation des prix.

Chaque classe pourra bénéficier d'au moins une **sortie** scolaire annuelle **sans frais** pour les familles, grâce à la dotation d'un car.

Une attention particulière sera portée à la **maintenance** et à la durabilité des équipements **numériques**, devenus des outils pédagogiques difficilement contournables, afin d'éviter leur obsolescence prématurée (tableaux interactifs, vidéoprojecteurs...).

Favoriser la mixité sociale

La mixité sociale constituera un objectif central, notamment par l'utilisation de la **carte scolaire** comme levier de **lutte contre la ségrégation** et par un dialogue renforcé concernant les ouvertures et fermetures de classes.

Soutenir l'école maternelle

En école maternelle, **chaque classe** disposera d'**un.e ATSEM** à temps plein, en emploi stable, car ces personnels ne sont pas des pions ou des variables d'ajustement, mais des partenaires éducatifs. Des Atsem remplaçant.e.s seront en nombre suffisant pour ne pénaliser personne.

Sport et culture

Notre ambition est de faire de Nice une "ville cyclable", c'est-à-dire propice aux mobilités douces. Le vélo en fait partie. C'est pourquoi il est indispensable d'associer à l'adaptation des infrastructures des temps d'apprentissage, pour savoir se déplacer en sécurité, de façon de plus en plus autonome. En ce sens, chaque

élève **du CP au CM2** bénéficiera d'un cycle annuel d'**apprentissage du vélo de 10h** minimum, encadré par des ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) déjà partenaires de l'Ecole, ou par des associations spécialisées.

Ces ETAPS sont indispensables pour encadrer des activités physiques et sportives variées qui contribuent à la santé, au bien-être et à la construction de soi des enfants. Or, la ville de Nice est totalement sous dotée. Nous renforceront le **recrutement de ces éducateurs et éducatrices** de façon significative, pour que toutes les écoles puissent bénéficier de leurs compétences.

L'objectif sera également que chaque école se situe à **moins de quinze minutes à pied d'un équipement sportif municipal** (en bon état).

Enfin, plus encore quand on habite au bord de la mer, savoir nager est indispensable. Nous favoriserons l'organisation d'un **cycle de natation chaque année**, afin qu'un maximum d'enfants puisse, sur le temps scolaire, se familiariser et développer une aisance aquatique.

Le dispositif 100% Culture actuel, qui permet des rencontres et des pratiques artistiques et culturelles auprès des enfants, sera amélioré en concertation avec les artistes, dont la rémunération sera revalorisée.

Périscolaire : compléter le temps éducatif

Le temps périscolaire fera l'objet d'une attention particulière grâce à la création d'emplois pérennes et qualifiés permettant de proposer des activités culturelles, sportives et d'éveil dans toutes les écoles, y compris en maternelle.

Nous nous engageons à attribuer au moins **1 animateur.trice par école sur la pause méridienne** (cantine). Nous pourrions aussi faire appel à des associations conventionnées.

L'étude surveillée du soir se fera dans des conditions dignes et adaptées aux besoins des enfants, avec un taux d'encadrement maximal d'**1 adulte pour 16 enfants** (1 pour 30 actuellement) et une coordination renforcée avec l'ensemble de la communauté éducative.

Les besoins en accueil du matin seront également évalués afin d'adapter l'offre aux réalités des familles.

L'école, cœur de la vie de quartier

Les écoles ont vocation à devenir pleinement des lieux de vie ouverts sur leur environnement, propices à **l'exercice démocratique**, à la rencontre, aux échanges. Les associations de parents d'élèves pourront y organiser régulièrement leurs réunions et des **espaces parents** seront développés. Des actions de sensibilisation autour des écrans, de l'alimentation, de la parentalité ou de l'accompagnement scolaire seront proposées. Les **activités sportives et culturelles** pourront être ouvertes plus largement aux habitant.e.s, et les dispositifs d'apprentissage du français pour les parents allophones seront renforcés en lien avec les associations partenaires. Des salles dédiées aux activités du mercredi et des vacances seront aménagées afin de préserver les espaces de classe.

À travers l'ensemble de ces mesures, notre ambition est de faire de l'école publique un levier majeur de réduction des inégalités, de mixité sociale et de cohésion territoriale. Une école heureuse dans laquelle les petits niçois et niçoises s'épanouissent, ainsi que leurs encadrant.e.s, construisant ensemble un futur désirable. C'est la vocation d'une collectivité d'agir pour le bien commun.